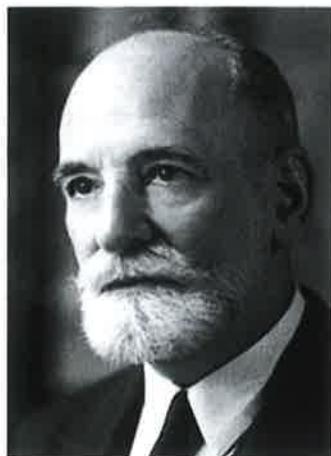




PRIX NOBEL DE LA PAIX



PRIX NOBEL
DE LA PAIX
1968

1887-1976

René CASSIN

« Il n'y aura pas de Paix sur cette planète tant que les DROITS DE L'HOMME seront violés en quelque partie du monde »...



SOMMAIRE

Pages

Infos en bref...	2
Éditorial	3
G12 – Discours de Madame Catherine Vautrin, Ministre des Armées et des Anciens Combattants	4
René Cassin – Biographie	6
René Cassin – Bibliographie	8
Commémorations mode d'emploi...	9
Infos... Cartes d'invalidité et cartes de stationnement des Invalides de Guerre	10
Dans nos Associations Nationales	11
Dans nos Unions départementales	11
Associations Nationales adhérentes à l'UFAC	12

Infos en bref...

Changements dans nos Associations

Ont été élus :

- FNCPG-CATM
 - **Serge AUFFREDOU**, président
 - **Jacky FRANÇOISE**, secrétaire général

Changements dans nos Unions Départementales

Ont été élus :

- **Ignace DI FILIPPO**, président de l'UDACVG/01
- **Jacques DESPLANCHES**, président de l'UDACVG/19
- **Henri PLOUHINEC**, président de l'UDACVG/29
- **Mme Catherine HELOU**, secrétaire général de l'UDACVG/29
- **Jean-Paul BORÉ**, président de l'UDACVG/30
- **Jean-Louis ROYET**, secrétaire général de l'UDACVG/69
- **René MEYNARD**, trésorier général de l'UDACVG/69

Légifrance

- Loi n°2025-1079 du 17 novembre 2025 élévant Alfred Dreyfus au grade de général de brigade.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 17 novembre 2025.

Par le Président de la République,
Emmanuel Macron

Le Premier ministre,
Sébastien Lecornu

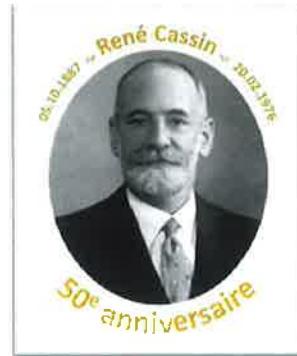
La ministre des Armées et des anciens combattants,
Catherine Vautrin

- Arrêté du 29 décembre 2025 pris en application de l'article R.125-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre fixant la valeur du point de pension militaire d'invalidité :

Compte tenu de l'évolution cumulée et constatée de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat des troisième et quatrième trimestres de l'année 2024 et des premier et deuxième trimestres de l'année 2025, la valeur du point de pension militaire d'invalidité est fixée à **16,07 €** au **1^{er} janvier 2026**
(NDLR : point PMI identique au 1^{er} janvier 2025)

Programme des commémorations

du vendredi 20 février 2026
50^{ème} anniversaire du décès de René Cassin



11h00	Cérémonie au Panthéon (<i>Sur invitation</i>)
12h00	Déjeuner libre
15h30	Conférence Par Julien BROCH <i>Maître de Conférences en Histoire du droit</i> <i>Habilité à diriger les recherches</i> <i>CERHIIIP UR 2186</i> <i>Faculté de droit et de science politique</i> <i>Aix-Marseille Université</i>
Où	À l'auditorium de l'Espace Intériaile 32 rue Blanche 75009 PARIS
18h30	Cérémonie à l'Arc-de-Triomphe Ravivage de la Flamme <i>Avec la participation de la Musique de la Police Nationale</i>

Renouvellement abonnements UFAC *Informations*

Pensez à renouveler votre abonnement pour **2026** dès les premiers jours du mois de janvier.

Son montant **est de 6,00 €**, pour quatre numéros servis.

Bulletin trimestriel édité par
L'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC)

2, rue Jean-Baptiste Pigalle – 75009 PARIS – Tél 01 48 74 58 83 - E-mail : ass.ufac@orange.fr – Site internet : www.ufac.eu

ISSN : 0769-8100 – Commission paritaire n° 0226 A 06578 – Dépôt légal n° 4075 – Janvier 2026 – Crédit photo UFAC
Directeur de la publication : Luc PLESSIER – Rédacteur en chef : François PETIT – Mise en page/Composition : Audrey COPETTO

Abonnement 2026 (4 nos) : **6,00 euros** – le numéro : **2,00 euros** (France)

Impression et routage : ILLICO by L'ARTESIENNE – 62800 LIEVIN – Tél 03 21 72 78 90

L'Union Française des Associations de Combattants (UFAC) et l'Union Fédérale (UF) peuvent s'honorer à juste titre d'avoir compté parmi les siens le juriste René Cassin (1887-1976), lauréat en 1968 du prix Nobel de la paix et de celui des droits de l'Homme des Nations-Unies. Son passage et son investissement au sein du mouvement ont contribué à faire de lui le fervent artisan de la cause universelle de la dignité humaine.

Un demi-siècle après sa mort, son parcours lui vaut encore une vive admiration.

Grièvement blessé au cours de la Grande Guerre au saillant de Saint-Mihiel, le caporal-chef Cassin est rendu à la vie civile. À Aix (*Bouches-du-Rhône*), où il est désormais assistant à la Faculté de Droit, ce Méridional participe à la constitution d'une des premières associations d'anciens combattants. Il cofonde l'UF, dont il deviendra l'actif secrétaire-général, puis le président, et enfin le président honoraire.

En 1923, après quelques années d'existence, l'UF représente plus de 700 associations, soit 300.000 membres. Ils approcheront le million à la veille de la Seconde Guerre mondiale, signe que le mouvement a su se rendre utile. Cassin contribue à l'élaboration des lois sur les pupilles de la Nation (27 juillet 1917) et sur les victimes de guerre (31 mars 1919). Il siège en tant que vice-président au sein du Conseil supérieur des pupilles de la Nation. L'UF réclame et obtient pour ceux qu'elle défend des prothèses, des soins gratuits, la carte de retraite des combattants, des emplois réservés, et milite en faveur du réajustement du barème des pensions d'invalidité et de la refonte du Code de justice militaire. Il s'agit de faire en sorte, dans un esprit de responsabilité, que l'Homme conserve sa dignité. Cassin informe les Français de leurs droits, en publiant des brochures et des centaines d'articles, en intervenant à la radio, en prenant la parole sur les estrades, ou en répondant bénévolement aux nombreux courriers qui lui sont adressés. Cette intense action explique que le 4 novembre 1923 *Le Moniteur de l'Allier* le présente comme "l'ardent défenseur des veuves et des orphelins".

Face à la montée du fascisme et du nazisme l'UF se préoccupe de la jeunesse en lui faisant de la place dans le mouvement et en élaborant un plan d'action destiné à favoriser son intégration républicaine et sociale.

Cassin mène de front ces activités avec celle de professeur de droit à Lille puis à Paris. En 1924, il est nommé délégué-adjoint à la cinquième assemblée de la Société des Nations pour représenter la France à Genève. Le président du Conseil Édouard Herriot permet ainsi aux Anciens combattants de porter leur parole de paix dans les cercles diplomatiques à Genève. René Cassin et l'UF défendent la sécurité collective, l'arbitrage obligatoire et la réduction des armements. Ils promeuvent la SDN et œuvrent à la réconciliation des adversaires d'hier en mettant autour de la table les vétérans des anciens pays belligérants pour travailler sur des problèmes concrets rencontrés par toutes les victimes de guerre.

N'écoulant que son courage, Cassin, ardent républicain et patriote, rejoint de Gaulle à Londres au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il en a été l'indispensable collaborateur. En tant que "Légiste de la France libre" il a contribué à ce que celle-ci soit internationalement reconnue et, par-là, que la France siège avec les vainqueurs en 1945. Il a été également l'artisan du rétablissement la légalité républicaine.

Son rôle a été décisif s'agissant de l'élaboration, à côté d'Eleanor Roosevelt, de ce qui deviendra la Déclaration universelle des droits de l'Homme adoptée le 10 décembre 1948.

Après-guerre, sans cesser de défendre les innombrables nobles et généreuses causes qui étaient les siennes, il a occupé des fonctions prestigieuses, que ce soit vice-président du Conseil d'État (1944-1959), président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (1947-1976) ou président de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (1965-1968).

Le 5 octobre 1987, lors de la cérémonie solennelle d'entrée de René Cassin au Panthéon, le Président de la République François Mitterrand a déclaré : "Il est des hommes illustres pour avoir incarné la douleur ou la gloire d'une époque. Il en est d'autres dont la grandeur est d'avoir su anticiper sur leur temps, en y semant les germes du futur. René Cassin est de ceux-là."



G12 - Discours de Madame Vautrin, Ministre des Armées et des Anciens Combattants

Réception des associations du G12 à l'hôtel de Brienne, le 15 décembre 2025

Madame la ministre,
Messieurs les présidents,
Mesdames les secrétaires générales d'associations du monde combattant et patriotique,

Recevoir le G12, c'est recevoir celles et ceux qui incarnent la mémoire vivante de nos conflits, mais aussi un engagement plus que jamais actuel, au service de la France, de son histoire, de ses armées et de ses valeurs.

À travers vous, je veux saluer et remercier l'ensemble de vos ressortissants, partout sur le territoire national, dans l'Hexagone comme dans nos Outre-mer.

Femmes et hommes qui, hier comme aujourd'hui, continuent de servir la Nation par leur fidélité ; leur patriotisme ; et leur sens du collectif.

Vous êtes ici chez vous, et je sais que c'est également le message qu'a porté auprès de vous la ministre déléguée, Alice Rufo, le 7 novembre dernier, lorsqu'elle vous a reçus.

Malheureusement absente ce jour-là, je tenais à vous dire combien je mesure l'importance de ces temps d'échange réguliers et francs avec le monde combattant.

Je le dis avec d'autant plus de conviction que nous rencontrons un moment de bascule.

Une bascule pour la France, pour l'Europe, et plus largement pour le monde. Ce contexte international, vous le connaissez mieux que tout autre, parce que vous savez plus que tout autre ce que revêtent ces mots de "conflit", de "menace", "de guerre".

Mieux que tout autre, vous savez que la guerre ne commence jamais au premier coup de feu, et qu'elle ne s'arrête pas au coup du clairon.

Ces mots, je ne les use pas à la légère.

Mais cela n'empêche pas d'être lucide : Nous vivons actuellement une bascule stratégique, marquée par les incertitudes qui pèsent sur la solidité de l'allié américain et sur les équilibres hérités de l'après-guerre froide.

Nous vivons une bascule à l'Est, où la guerre est revenue sur notre continent, et où de sombres nuages continuent de s'accumuler à nos frontières.

Nous vivons une bascule au Proche et au Moyen-Orient, où la situation demeure fragile et peut, à tout moment, entraîner une escalade aux conséquences majeures.

Nous vivons une bascule enfin au Sahel, où l'instabilité persiste et nourrit durablement l'insécurité, notamment au Mali.

J'ajoute que 63 ans après la fin de la guerre d'Algérie, vous le savez, les relations avec Alger demeurent extrêmement tendues.

Dans ce contexte, je veux également partager avec vous l'indignation qui fut la mienne, monsieur le président Bouarès, face aux propos inacceptables tenus récemment sur les harkis par des membres de la représentation nationale.



Ces paroles blessent. Elles fracturent. Elles sont indignes de l'histoire et des sacrifices consentis.

La République ne transige pas avec la vérité historique, ni avec la dignité due à celles et ceux qui ont servi la France.

Sur les enjeux de mémoire, vous le savez mieux que quiconque, l'époque nous impose un surcroît de vigilance, alors même que nous entrons dans une séquence politique sensible à l'approche des échéances municipales.

Je sais pouvoir compter sur vous pour agir avec responsabilité.

La responsabilité, celle aussi qui guide notre pays, qui sous l'impulsion du Président de la République, est engagée dans une remontée en puissance assumée de ses armées à travers la Loi de programmation militaire.

Dans le même temps, l'ensemble des pays européens se réarmant.

Cela n'a rien d'une singularité française : c'est une réponse collective à un monde plus dangereux.

Entre 2017 et 2027, le budget de nos armées aura doublé.

Cet effort, je l'assume pleinement : je l'appelle "l'effort de paix".

Un effort pour dissuader, pour protéger, pour préserver.

Ces efforts et ces enjeux budgétaires, Alice Rufo et moi-même avons eu l'occasion de les exposer la semaine dernière au Parlement, dans le cadre de nos missions respectives.

Elle pourra vous en dire un mot dans quelques instants.

Mesdames et messieurs, Avec Alice Rufo, nous nous inscrivons dans la continuité du travail engagé par nos prédécesseurs.

Je pense d'abord au travail de reconnaissance, au déploiement du plan blessé, à la consolidation du droit à réparation, qui fonde le monde combattant.

Je pense aussi à l'ouverture vers la jeunesse, j'y reviendrai, à la prise en compte de ce que l'on appelle désormais la quatrième génération du feu.

Je pense aux enseignements de deux grands succès récents :

Le centenaire du Bleuet de France, et les commémorations des 80 ans de la Libération, le général Delion pourra l'évoquer.

Je pense, plus généralement aux grandes évolutions du monde combattant, alors que nous célébrerons en 2026 les 100 ans de la carte du combattant.

Dans cet esprit, j'ai souhaité mettre en œuvre la décision prise par Sébastien Lecornu de créer une nouvelle agrafe "Monde combattant" au sein de la médaille de la Défense nationale.

La première promotion sera distinguée dans les prochaines semaines.

Je veux également saluer l'ensemble des initiatives que vous portez sur les territoires :

comme élue locale, je sais ce que ce nous devons au monde combattant, premier acteur du lien Armées-Nation, qu'il s'agisse de votre action en direction de la jeunesse, de l'école, et de vos ressortissants, mais aussi à travers les jumelages avec les régiments d'active, et bien sûr des cérémonies où vos porte-drapeaux vous représentent fièrement.

Mesdames, messieurs,
Réarmer la France, comme réarmer l'Europe, ce n'est pas seulement renforcer nos capacités militaires.

C'est aussi renforcer nos forces morales, notre capacité de résilience, et les liens entre les armées, la Nation, ses territoires.

C'est dans cet esprit que j'ai souhaité confier au député Julien Dive, député de l'Aisne, une mission sur les correspondants défense.

L'objectif est clair : permettre aux "CORDEF" de la mandature 2026-2032 de bénéficier d'un cadre rénové, d'outils repensés et d'un accompagnement renforcé.

Enfin, je voudrais évoquer avec vous le Service national, annoncé par le Président de la République à Varces le 27 novembre dernier.

Le message est simple : le Service national est une opportunité pour notre jeunesse, et pour tout notre pays.

Une opportunité pour des jeunes de 18 à 25 ans d'expérimenter l'engagement, le dépassement, et le service de la Nation dans ce qu'il a de plus concret.

Nos jeunes ont envie de s'engager. Toutes les études le montrent.

J'ajoute que plus de 80 % des 17-25 ans déclarent faire confiance à nos armées. C'est considérable, et porteur d'optimisme.

Nos jeunes veulent se sentir utiles, donner du sens à leur engagement : le Service national leur offre cette opportunité. Et pourquoi maintenant, me diriez-vous ?

Parce que la Revue nationale stratégique publiée cet été le dit clairement : dans un monde plus instable, l'accélération des périls nous oblige à être plus résilients; moralement, civiquement et militairement.

En somme, ce Service national, c'est la jeunesse qui s'engage au service de la France, et la France qui se renforce grâce à sa jeunesse. Une manière nouvelle, adaptée, exigeante de faire Nation.

Ma conviction, c'est que ce n'est qu'ensemble, avec vous, avec le monde associatif combattant, avec l'ensemble des Français, militaires comme civils, que nous pouvons œuvrer à l'accélération du réarmement dans lequel le ministère est engagé, au renforcement de nos alliances, mais aussi à la diffusion de ce patriotisme agissant, si cher au général Leclerc.

Ce patriotisme qu'incarna jusqu'au sacrifice ultime Marc Bloch, "l'homme des Lumières dans l'armée des ombres", pour qui je voudrais avoir un mot.

Son entrée au Panthéon le 16 juin 2026, décidée par le Président de la République, nous rappelle une vérité essentielle, que nous avons rappelé dans notre message commun du 11 Novembre, chère Alice, l'esprit de défaite est toujours un poison mortel. À nous d'y opposer, ensemble, la force de l'engagement, de la mémoire et de l'unité.

Je vous remercie.



René Cassin - Biographie

Professeur à la faculté de droit de Paris, grand blessé de 1914, président de l'Union Fédérale des anciens combattants (UF), membre de la délégation française auprès de la SDN, Grand "Légiste de la France libre", Compagnon de la Libération, vice-président du Conseil d'Etat, président d'honneur de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC), président de la Cour européenne des droits de l'homme, prix Nobel de la paix, créateur de l'Institut international des droits de l'homme, entré au Panthéon en 1987, René Cassin fut un inlassable défenseur de la tradition républicaine et de la dignité humaine.

Voici sa vie...

De la naissance à la Première Guerre

René Cassin, est né le 5 octobre 1887 à Bayonne dans les Pyrénées-Atlantiques d'une longue lignée de juifs français. Son père Azaria (1860-1959), né à Nice, juste avant le rattachement de la ville à la France, était commerçant en Vins, descendant de parents juifs portugais marranes établis dans le Piémont à Coni puis à Nice. Sa mère Gabrielle Dreyfus (1860-1944) était d'origine alsacienne.

Adolescent, il suit passionnément les échos de l'affaire Dreyfus. Après de brillantes études au lycée Masséna à Nice, il entre à la faculté le droit à Aix-en-Provence, et à Paris. Il est licencié ès lettres en 1908, puis Docteur ès sciences juridiques, économiques et politiques en 1914 ; il devient alors avocat au barreau de Paris.

Première Guerre Mondiale

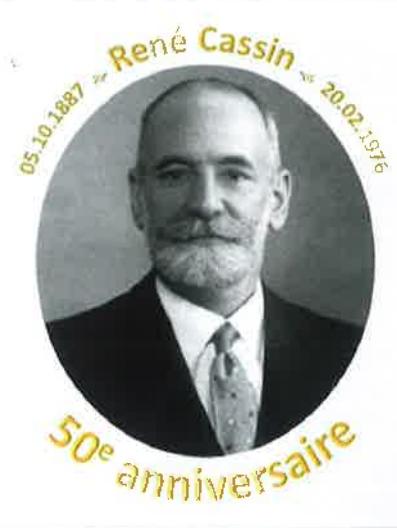
Mobilisé le 2 août 1914, il est immédiatement envoyé au front (*il avait effectué son service militaire en 1906*). Promu caporal, à la tête d'un corps-franc, René Cassin est grièvement blessé au ventre et aux jambes en pleine bataille de la Meuse à Saint-Mihiel, le 12 octobre 1914. Déclaré mutilé à 65 %, il portera toute sa vie une ceinture abdominale. Il est cité à l'ordre de l'Armée et reçoit la Médaille militaire et la Croix de guerre 1914-1918 avec palme.

Réformé après avoir été soigné à Antibes, il est renvoyé à la vie civile. Il est chargé de cours à partir de 1916 à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence et à Marseille. Reçu agrégé de droit en 1920, il devient professeur à la faculté de droit de l'université de Lille, poste qu'il occupe jusqu'en 1929. Il est ensuite professeur à la Faculté de droit de Paris, où il enseignera presque jusqu'à sa mort, en 1976, avec une seule interruption pendant la Seconde Guerre mondiale. Il enseigne également à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence.

Parallèlement à son enseignement, il s'engage dans les organismes nationaux et internationaux en faveur des anciens combattants et des mutilés dès 1916 pour lesquels il veut obtenir des "Droits à réparation".

Entre les deux guerres

René Cassin est l'un des fondateurs, secrétaire général puis président en 1922 de l'Union fédérale des associations françaises de mutilés, réformés, anciens combattants, leurs veuves, orphelins et descendants, devenue l'UF, la plus grande association d'anciens combattants de l'entre-deux-guerres.



En tant que juriste, il fait avancer la réflexion sur le droit des anciens combattants

(*"droit à réparation"* pour les victimes de guerre, carte de combattant) l'État ayant des devoirs envers les individus qui ont combattu pour sa sauvegarde. Il crée à ce titre en 1926 le troisième office au sein de l'Office national des anciens combattants sur les avancées médicales (prothèse).

Il est aussi vice-président du Conseil supérieur des pupilles de la Nation de 1922 à 1936.

Il devient membre de la délégation française à la Société des Nations de 1924 à 1938. Son mandat est renouvelé annuellement jusqu'à ce qu'il démissionne de ses fonctions après les accords de Munich.

Il y noue des relations avec des juristes internationaux et des personnalités politiques en militant par ailleurs pour un rapprochement entre la France et l'Allemagne, luttant dans tous les domaines pour la Paix. A la fin des années trente, il dénonce dans plusieurs discours le danger que représente l'Allemagne nazie pour l'Europe et le Monde.

Cet apôtre du droit international prédisait en 1937 que la guerre serait mondiale. En 1939, alors que la guerre venait d'éclater, il proclame qu'elle serait la croisade des droits de l'homme contre la coalition des états léviathan.

Le Juriste de la France Libre

À la déclaration de guerre, René Cassin est nommé à la direction de la documentation au Commissariat à l'Information.

Refusant l'idée de l'armistice, il décide dès le 17 juin, de rejoindre l'Angleterre et embarque avec son épouse sur un bateau britannique, l'*Ettrick*, à Saint-Jean-de-Luz le 24 juin 1940 à destination de Plymouth. A Londres, il rejoint le général de Gaulle qui lui confie la mission de rédiger un accord avec le gouvernement britannique, reconnaissant la France libre comme seule organisation qualifiée pour représenter la France en guerre. La charte est signée le 7 août 1940 entre Winston Churchill et le général de Gaulle.

Entre-temps, le régime de Vichy poursuit René Cassin pour trahison devant le tribunal militaire de Clermont-Ferrand, juridiction d'exception, qui le condamne à mort et le prive de sa nationalité française par contumace.

Responsable du service juridique de la France Libre, membre du Conseil de défense de l'Empire à sa création en octobre 1940, il est le rédacteur des statuts de l'Ordre de la Libération créé par l'ordonnance n°7 du 17 novembre 1940.



René Cassin est aussi l'artisan de la déclaration de 1940, qui entend démontrer l'inconstitutionnalité du régime pétainiste.

Il est le secrétaire permanent du Conseil de défense de l'Empire jusqu'en 1941. De 1941 à 1943, il est rétrogradé (le général de Gaulle lui reprochant son manque d'autorité et son soutien à Churchill à propos du conflit du Liban) en commissaire national à la Justice et à l'Éducation dans le gouvernement de la France libre à Londres.

La rédaction de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme

Il prend, à sa création en août 1943 à Alger, la présidence du Comité juridique de la France combattante (*qui fait office de Conseil d'État*), fonction qu'il conserve au sein du Gouvernement provisoire de la République française (GRPF), comité chargé de réviser tous les textes législatifs promulgués par les autorités entre 1940 et 1943 (*textes de la France Libre, du régime de Vichy, de François Darlan à Alger*) et de donner des avis juridiques sur tous les projets d'ordonnance soumis au Comité français de la Libération nationale.

Préparant la restauration de la légalité républicaine en France, il travaille notamment à ce que les Juifs soient réintégrés dans leurs droits une fois la guerre finie. A partir de 1942, il préside l'Alliance israélite universelle (AIU) à la demande expresse du général de Gaulle.

Il siège également à l'Assemblée consultative provisoire d'Alger dès novembre 1943.

De 1943 à 1945, il représente la France à la Conférence des ministres allés de l'éducation ; par la suite, il fait partie des délégués fondateurs de l'UNESCO, qui voit le jour en 1946.

Fait Compagnon de la Libération le 1^{er} août 1944, il est nommé président d'honneur de l'UFAC à sa création le 8 août 1944.

Après la guerre, René Cassin est nommé vice-président du Conseil d'État de 1944 à 1960, qu'il n'accepte de présider qu'après son épuration.

En 1946, il devient membre, en tant qu'expert gouvernemental pour la France, de la Commission des droits de l'homme des Nations unies qui a la charge de rédiger la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, qui sera adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations-Unies. René Cassin en a été l'un des principaux rédacteurs. On lui doit l'innovation du qualificatif "universel" à la place de "international". Il s'agit de créer une institution internationale capable de s'interposer entre l'État et l'individu afin de le protéger. Tirant les conséquences des atrocités commises pendant la guerre, il impose la prééminence des droits de l'individu.

René Cassin est le premier président de l'Association internationale des juristes démocrates, fondée en 1946.

À partir de 1947, il est président de la Commission consultative pour la codification du droit international et la définition des droits et devoirs des États et des droits de l'Homme, qui deviendra la Commission nationale consultative des droits de l'homme.

En 1948, René Cassin fonde l'École des relations internationales, aujourd'hui ILERI (Institut libre d'étude des relations internationales), dans le but de former des spécialistes des relations internationales.

René Cassin est également délégué de la France au Conseil de l'Europe, chargé d'activer les fonctions juridiques du Conseil, notamment grâce à la convention européenne des droits de l'homme, le 4 novembre 1950. Il est à la base de signatures de conventions culturelles pour la protection des langues régionales, des minorités, des brevets, la télévision sans frontière (*Eurovision*), etc. Il a œuvré pour l'abolition de la torture et de l'esclavage.

Président du Conseil constitutionnel provisoire en 1958, il proclame officiellement l'élection du général de Gaulle à la présidence de la République. Il est membre du Conseil constitutionnel de 1960 à 1971.

De 1959 à 1976, il est juge membre de la Cour européenne des droits de l'homme. De 1959 à 1965, il en est vice-président ; il est le président de la Cour de 1965 à 1968, bien que la France n'ait encore pas ratifié la Convention. En 1968, René Cassin reçoit le prix Nobel de la paix ainsi que le prix des droits de l'homme des Nations unies et crée l'Institut international des droits de l'homme en 1969, devenu l'Institut international des droits de l'homme - Fondation René Cassin en 2015.

René Cassin est décédé le 20 février 1976 à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris.

Ses cendres ont été transférées au Panthéon le 5 octobre 1987.

René Cassin était Grand-croix de la Légion d'honneur, Compagnon de la Libération, Médaillé militaire, Croix de guerre 1914-1918 avec palme, Médaillé de la Résistance avec rosette, Commandeur des Palmes académiques.

Sources multiples
dont Commission Civisme et Mémoire de l'UFAC

René Cassin – Bibliographie

Les hommes partis de rien

René Cassin Les hommes partis de rien



Présentation

Le 17 juin 1940, René Cassin, indigné par la demande d'armistice, cherchait comment combattre cette trahison. Le 19, apprenant qu'un jeune général français venait de déclarer à la radio de Londres : "La France a perdu une bataille mais n'a pas perdu la guerre", il décidait de le rejoindre. Le 29, il était auprès du général de Gaulle.

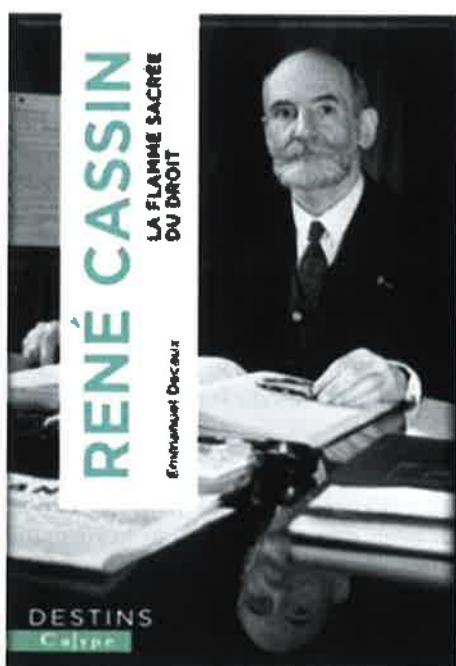
On sait ce qui découla de cette première entrevue, on connaît, malgré sa discrétion, le rôle éminent qu'il joua auprès du chef des français libres. Ses mémoires retracent une période cruciale pour notre pays : signature des accords Churchill – de Gaulle, affaire de Dakar, structure juridique de la France Libre, inévitables frottements entre alliés, intrigues autour de personnages comme l'amiral Muselier, le docteur Rougier, Henri Hauck De juin 1940 à décembre 1941, dix-huit mois qui pesèrent lourd dans l'histoire mondiale.

Né à Bayonne en 1887, mort en 1976, René Cassin fut professeur de l'Académie de droit international de La Haye et à l'Institut international des Droits de l'Homme de Strasbourg, rédacteur de la Constitution de la V^e République, membre du Conseil Constitutionnel, président honoraire du Conseil d'Etat, fondateur français de l'UNESCO, président d'honneur de l'Union Française des anciens combattants, Prix Nobel de la Paix en 1968. Alexandre Soljenitsyne a dit de lui : "En René Cassin rivalisent la profonde compréhension la hauteur morale et la fermeté spirituelle". Sa personnalité, son indomptable patriotisme, son intégrité intellectuelle confèrent à son témoignage une dimension exceptionnelle et un retentissement international.

Date de réédition par l'Union Fédérale : 2024

Cet ouvrage est disponible auprès de l'Union Fédérale (coordonnées page 12 de ce bulletin) au prix de 32 €

René Cassin La Flamme sacrée du Droit



Présentation

René Cassin (1887-1976) a vu sa destinée toute tracée de professeur de droit bouleversée par les deux guerres mondiales, avec la blessure physique de 1914 et la blessure morale de 1940. Lui qui comme ancien combattant avait milité pour « la paix par le droit » dans le cadre de la SDN est un des premiers civils à rejoindre de Gaulle à Londres dès juin 1940. Il sera le grand « Légiste de la France libre », mettant l'accent sur la légitimité et la légalité de la France combattante face au régime de Vichy. Vice-président du Conseil d'Etat de 1944 à 1960, membre de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies puis président de la Cour européenne de droits de l'homme il reste au premier plan pour défendre l'Etat de droit, dans le cadre national comme à l'échelle universelle. Il reçoit le prix Nobel de la Paix en 1968.

Date de parution : janvier 2025

Cet ouvrage est disponible en librairie ou dans les enseignes habituelles (FNAC,...)

Commémoration, mode d'emploi...

Les cérémonies publiques sont organisées sur ordre du Gouvernement ou à l'initiative d'une autorité publique. Les ordres du Gouvernement pour la célébration des cérémonies publiques déterminent le lieu de ces cérémonies et précisent quels autorités et corps constitués y seront convoqués ou invités. Article 1^{er} du décret n°89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Toute cérémonie obéit en général aux principes suivants :

- "Honorer les vivants puis les morts" : l'accueil des emblèmes nationaux et des autorités, les revues des troupes, les remises de récompenses et de décorations, les lectures diverses (poème, lettre) ou chants puis les allocutions officielles, précèdent l'honneur aux morts.
- "Ne parler ni après l'État, ni après les morts, ni à la place des morts" : les allocutions officielles doivent précéder les dépôts de gerbe, l'appel aux morts et la minute de silence. Aucune parole, aucun discours ne doivent interrompre la minute de silence.

Les honneurs aux morts terminent une cérémonie commémorative.

LES 12 JOURNÉES NATIONALES COMMÉMORATIVES ORGANISÉES PAR LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

- ♦ 19 mars : Journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (*loi n° 2012-1361 du 6 décembre 2012*).
- ♦ Le dernier dimanche d'avril : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation (*loi du 14 avril 1954*).
- ♦ 8 mai : Commémoration de la victoire de 1945 (*loi du 2 octobre 1981*).
- ♦ Deuxième dimanche de mai : Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme (*loi du 10 juillet 1920*).
- ♦ 27 mai : Journée nationale de la Résistance (*loi n° 2013-642 du 19 juillet 2013*).
- ♦ 8 juin : Journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" en Indochine (*décret n° 2005-547 du 26 mai 2005*).
- ♦ 17 juin : Hommage à Jean Moulin (à Paris, au Panthéon), l'organisation de cette cérémonie répond à un usage et non à un texte législatif ou réglementaire.
- ♦ 18 juin : Journée nationale commémorative de l'appel historique du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi (*décret n° 2006-313 du 10 mars 2006*).
- ♦ 16 juillet (si c'est un dimanche ou le dimanche qui suit le 16 juillet) : Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France (*loi du 10 juillet 2000*).
- ♦ 25 septembre : Journée nationale d'hommage aux harkis, aux moghaznis et aux personnels des diverses formations supplétives et assimilés en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis et des sévices qu'ils ont subis du fait de leur engagement au service de la France lors de la Guerre d'Algérie (*décret du 31 mars 2003*).
- ♦ 11 novembre : Commémoration de la Victoire et de la Paix (*loi du 24 octobre 1922*) et hommage à tous les "Morts pour la France" (*loi du 28 février 2012*).
- ♦ 5 décembre : Journée nationale d'hommage aux "Morts pour la France" pendant la Guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux personnes disparues et aux victimes civiles (*décret n°2003-925 du 26 septembre 2003*).

(Sources DMCA)

Cartes d'invalidité et cartes de stationnement des Invalides de Guerre

L'échéance du 31 décembre 2026 appelle une vigilance juridique renforcée.

À l'approche de l'échéance réglementaire du 31 décembre 2026, les modalités de validité des cartes de stationnement et, plus préoccupant encore, des cartes d'invalidité des invalides de guerre suscitent de légitimes interrogations. Entre évolutions normatives européennes, risques de rupture de droits et pratiques administratives hétérogènes, une clarification nationale s'impose afin de garantir la continuité et la sécurité juridique des droits statutaires reconnus aux ressortissants du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Une échéance légale clairement définie pour les cartes de stationnement.

La validité des cartes de stationnement délivrées aux personnes en situation de handicap est encadrée par l'article 107 de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique. Ces cartes demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration et, au plus tard, jusqu'au 31 décembre 2026. Avant cette échéance, leurs titulaires peuvent solliciter la délivrance d'une carte "mobilité inclusion", laquelle se substitue de plein droit aux titres antérieurement délivrés.

Pour les ressortissants relevant du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles prévoit une compétence spécifique : la carte de stationnement est délivrée par le représentant de l'État dans le département, après instruction par le service départemental de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG). Cette compétence particulière de l'Office n'a pas été remise en cause par les textes récents.

Un risque de rupture de droits à compter du 1^{er} janvier 2027.

L'échéance du 31 décembre 2026 soulève toutefois une question essentielle : quelles dispositions permettront d'assurer, sans discontinuité, le maintien effectif du droit au stationnement des invalides de guerre à compter du 1^{er} janvier 2027 ?

Cette interrogation est accentuée par l'adoption de la directive (UE) 2024/2841 du 23 octobre 2024, instituant une carte européenne du handicap et une carte européenne de stationnement. Si cette directive doit être transposée dans les droits nationaux au plus tard le 5 juin 2027, son application effective n'interviendra qu'à compter du 5 juin 2028. L'articulation de ces calendriers normatifs est susceptible de créer un vide juridique préjudiciable aux ressortissants concernés.

Une extension injustifiée de l'échéance aux cartes d'invalidité.

Plus préoccupant encore, il a été porté à la connaissance du Comité d'entente des grands invalides de guerre qu'au moins un service départemental de l'ONACVG a fait le choix de limiter la validité des cartes d'invalidité au 31 décembre 2026, par assimilation avec les cartes de stationnement.

Une telle pratique ne repose sur aucun fondement juridique. L'article D. 251-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre prévoit expressément que les cartes d'invalidité sont délivrées pour une durée de dix ans lorsque la pension est attribuée à titre définitif, ou pour la durée de la pension lorsqu'elle est temporaire. Aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise la réduction ou la modification de cette durée par voie administrative.

Pour une doctrine nationale claire et juridiquement sécurisée Ces constats rendent indispensable l'élaboration et la diffusion, par l'ONACVG, d'une doctrine nationale claire, homogène et juridiquement fondée. Une telle clarification est nécessaire afin d'éviter des pratiques divergentes entre services départementaux et toute atteinte, même indirecte, aux droits statutaires des invalides de guerre.

Il convient de rappeler avec fermeté que la durée de validité de la carte d'invalidité est exclusivement déterminée par la nature et la durée du droit à pension. Elle ne saurait, en aucun cas, être alignée sur une échéance administrative étrangère au régime du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Pierre AMESTOY
Secrétaire général du Comité d'Entente
des Grands Invalides de Guerre

Dans nos Associations Nationales

Hommage à Paul Markides, vice-président de l'UFAC de 2006 à 2023 et vice-président d'honneur de 2024 à 2025

Né le 24 octobre 1933 à Saint-Ouen en Seine-Saint-Denis, Paul Markides était fils d'immigré chypriote. Il a vécu une enfance marquée par la Seconde Guerre mondiale. Le choc de la mort de son cousin assassiné par les nazis déclenchera son engagement en faveur de la paix, de la solidarité et de la justice sociale.

Pendant sa jeunesse, il milite aux Jeunesses Catholiques, proche des prêtres ouvriers. Dans la foulée de la Libération, il adhère aux Jeunesses Communistes. Après ses études d'ingénieur, il travaille à l'usine pendant une à deux années.

Rapidement, le maire de Saint-Ouen l'appelle pour créer un service municipal de la jeunesse d'où émergera la création des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC).

En 1969, il intègre la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture au plan national.

De 1970 à 1980, il devient secrétaire général du Comité National des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CNAJEP), fédérant les grandes associations de jeunesse et d'éducation populaire, au service d'une ambition : donner à chacune et chacun les moyens de comprendre, d'agir et de rêver. Ce comité jouera un rôle politique important.

Il s'installe dans l'Oise à Nanteuil-le-Haudouin et devient secrétaire de la section du Parti communiste français de Nanteuil-Betz. Il devient adjoint au maire et sera candidat aux législatives sous l'étiquette du Parti communiste.

En 1987, il adhère à l'Association républicaine des anciens combattants (ARAC). Puis, il quitte le département de l'Oise pour la Seine-Saint-Denis où il s'installe à Romainville puis Bondy. Il devient secrétaire général puis président de l'association des amis d'Henri Barbusse où il retrouve ses idéaux pacifistes. Spécialiste d'Henri Barbusse, il lui consacrera sa vie.

Ensuite, il devient secrétaire général puis vice-président de l'ARAC en 1997.

Paul Markides est décédé le 11 octobre 2025, à l'âge de 92 ans.

Décorations :

Chevalier de l'ordre national du Mérite
Officier de l'ordre des Palmes académiques
Médaille d'argent de la jeunesse et des sports



Dans nos Unions départementales

UDAC Bouches-du-Rhône (13) - Médaille d'or de l'ONACVG

La médaille d'or de l'Office national des combattants et des victimes de Guerre (ONACVG) a été décernée à Monsieur Daniel Becker, président de l'Union départementale des associations de combattants et victimes de guerres et président départemental des Prisonniers de guerre et combattants Algérie, Tunisie, Maroc, OPEX des Bouches-du-Rhône (13).

Cette médaille lui a été remise dans la salle d'honneur de la maison du Combattant de Marseille le 28 Novembre 2025 par Monsieur CHEVALLIER-CHANTEPIE, directeur du service départemental des Bouches-du-Rhône de l'ONACVG, en présence de Madame Lisette NARDUCCI, adjointe au maire de la Ville de Marseille chargée des Anciens combattants, le Colonel Jean-Claude BAFFIE, président des D.P.L.V et de la Coordination, le personnel de l'ONACVG et de nombreuses et nombreux membres du Conseil départemental pour les Anciens combattants et victimes de guerre et la Mémoire de la Nation.

Cette distinction, vient couronner 44 années de dévouement au sein des Instances départementales de l'ONACVG. Elle récompense, le dévouement à la cause des Anciens Combattants, le droit à réparation, la solidarité, la Mémoire, la disponibilité et les respects chers à l'ONACVG.





LISTE DES ASSOCIATIONS NATIONALES ADHÉRENTES À L'UFAC EN 2026

- ◆ **AAACVGSOCIÉTÉ GÉNÉRALE** - Association Amicale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la Société Générale – 35, rue de Rome – 75008 Paris (01.42.14.28.73)
- ◆ **AACRMI** - Association des Anciens Combattants et Résistants du Ministère de l'intérieur – Espace Intérieure – 32, rue Blanche - 75009 Paris (01.47.63.00.03)
- ◆ **ACCAP** - Association des Cheminots Combattants Anciens Prisonniers - 7, rue du Château-Landon - 75475 Paris Cedex 10 - (05.58.57.27.00)
- ◆ **AMGYO** - Association des Mutilés de Guerre des Yeux et des Oreilles - 29, rue Guillaume Tell - 75017 Paris (01.42.67.65.80)
- ◆ **ANACR** - Association Nationale des Anciens Combattants et Amis de la Résistance - 79, rue Saint-Blaise - 75020 Paris (01.44.64.90.08)
- ◆ **ANACVGD** - Association Nationale des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Douanes de France et d'Outre-Mer - 14, rue Yves Toudic - 75010 Paris (09.70.27.17.16)
- ◆ **ANACAC** - Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants, Résistants, Prisonniers et Victimes de Guerre - 9, rue du Château-Landon -75010 Paris (01.42.05.12.13)
- ◆ **ANFFMRFA** - Association Nationale des Familles de Fusillés et Massacrés de la Résistance Française et de leurs Amis – 9, rue Amédée Picard - 94230 Cachan (01.44.54.02.03)
- ◆ **ANPGIG** – Association Nationale des Plus Grands Invalides de Guerre - 13, avenue de la Motte-Picquet - 75007 Paris (01.44.11.32.70)
- ◆ **APLSMV** - Association pour le Souvenir des Fusillés du "Mont-Valérien" et de l'Ile-de-France – 65, rue Louis-Rouquier - 92300 Levallois-Perret (01.42.70.01.17)
- ◆ **ANTTRN** – Association Nationale des Titulaires du Titre de Reconnaissance de la Nation – 28 chemin du Vieux Presbytère - 61220 Briouze (07.71.82.33.65)
- ◆ **ARAC** - Association Républicaine des Anciens Combattants - 2, place du Méridien - 94807 Villejuif Cedex (01.42.11.11.11)
- ◆ **CARAC** - Mutuelle d'Epargne, de Retraite et de Prévoyance – Carac 159, avenue Achille Peretti – CS 40091 - 92577 Neuilly sur Seine Cedex (09.69.32.50.50)
- ◆ **FAGF** - Fédération des Amputés de Guerre de France - 1 Le Pré des Côtes – 88240 GRUEY-LES-SURANCE (01.43.87.41.00)
- ◆ **FGACVG RATP** - Fédération des Groupements d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de la RATP – 161 rue des Poissonniers – Boite n° 6 - 75018 Paris (01.58 77 38 94)
- ◆ **FNACA** - Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - 37/39, rue des Gâtines - 75973 Paris Cedex 20 (01.44.62.86.62)
- ◆ **FNAME** - Fédération Nationale des Anciens des Missions et Opérations Extérieures – 178 rue Garibaldi – 69003 LYON (04.78.95.45.03)
- ◆ **FNAPOG** – Fédération Nationale Autonome des Pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre – 2, allée des Raisins - 11160 Caunes-Minervois (04.68.78.08.06)
- ◆ **FNBMIG** - Fédération Nationale des Blessés Multiples et Impotents de Guerre - 10, rue de Lancry - 75010 Paris (01.42.08.39.40)
- ◆ **FNCAC** - Fédération Nationale des Cheminots Anciens Combattants - 9, rue du Château Landon - 75475 Paris Cedex 10 (06.15.42.48.82)
- ◆ **FNCPG/CATM** - Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre / Combattants Algérie, Tunisie, Maroc – 6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS (01.53.64.20.00)
- ◆ **FNCR** – Fédération Nationale des Combattants Républicains – 4; route des Chevaux – 17620 Echillais (05.46.82.91.35)
- ◆ **FNCV** - Fédération Nationale des Combattants Volontaires des Guerres, Résistance, TOE, AFN et Missions Extérieures - 9, rue de Mazagran - 75010 Paris (01.47.70.01.69)
- ◆ **FNDIRP** – Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes - 10, rue Leroux - 75116 Paris (01.44.17.38.38)
- ◆ **UBFT** - Union des Blessés de la Face et de la Tête "Les Gueules Cassées"- 20, rue d'Aguesseau - 75008 Paris (01.44.51.52.00)
- ◆ **UF** – Union Fédérale des Associations Françaises d'Anciens Combattants, Victimes de Guerre et des Jeunesses de l'Union Fédérale – 1, rue de Brissac – 75004 Paris (01.44.54.22.70)